



LES AIDES FINANCIERES

Des indemnités de formation peuvent être octroyées, sous certaines conditions, par la direction de la formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC) pour les demandeurs d'emploi entrant en formation.

Les formulaires seront remis aux stagiaires par l'IFPSS-NC en temps utile.

Des informations sont disponibles sur le site de la DFPC :

<https://dfpc.gouv.nc/se-former/etre-stagiaire-de-la-nouvelle-caledonie>



24 38 40



accueil@ifpssnc.nc



www.ifpssnc.nc



IFPSS - NC

DEVENIR INFIRMIER(E)



INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE SUR
WWW.PARCOUSUP.NC

À PARTIR DU 05 SEPTEMBRE 2023 AU 25
OCTOBRE 2023

12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845
Nouméa Cedex (687) 24.38.40
Mail : accueil@ifpssnc.nc

LES ETUDES

Vous êtes étudiant pour 3 ans. Les cours et stages sont dispensés sur la base de 35 heures par semaine

La formation comprend en alternance :

- **un enseignement théorique** : anatomie-physiologie, pharmacologie, santé publique, législation, hygiène, sciences humaines, soins infirmiers en rapport avec les pathologies.

- **des stages** : médecine, chirurgie, santé publique, santé mentale, psychiatrie, pédiatrie, gériatrie ...

La validation de la formation entraîne la délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier. Ce diplôme donne le droit d'exercer en secteur public ou privé sur l'ensemble du territoire français et de l'Union Européenne. Il est inscrit dans le système universitaire LMD et confère le grade de licence.

Après une expérience professionnelle de 1 à 4 ans, vous pourrez accéder à d'autres formations telles que : puéricultrice, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, cadre infirmier...

ACCEDER A LA FORMATION D'INFIRMIER(E) (SYSTEME LMD)

Vous êtes **BACHELIER**, ou en classe de terminale (le diplôme sera exigé avant l'entrée en formation) ou titulaire d'un diplôme équivalent (DAEU, ESEU...)

INSCRIPTION VIA LA
PLATEFORME
PARCOURSUP Nouvelle-
Calédonie

Classement et
Réponse aux vœux

ADMISSION

Vous justifiez à la date d'inscription aux épreuves de sélection d'une expérience professionnelle d'une durée minimum de 3 ans ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :
3 ANS DANS TOUT SECTEUR D'ACTIVITÉ

Vous présentez les épreuves de sélection qui comprennent :

- Une épreuve écrite d'1 heure (rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social + calculs simples)
- Un entretien professionnel de 20 mn portant sur l'expérience professionnelle

Classement